

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPAGNY EN VANOISE

\*\*\*\*\*

Séance du 13 Février 2019

.....

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Christophe GOTTI, Patrice CAMUS

**Absents excusés** : Loïc TATOUD, Jean-René NEITHARDT, Didier VERLET, Marjorie TOUSSAINT

**Secrétaire** : Christophe GOTTI

---

Le Conseil Municipal délibère sur les points suivants :

**A)-AFFAIRES ADMINISTRATIVES et FINANCIERES:**

Le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité :**

1/-après avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire du CGFPT 73, l'application en totalité, y compris le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A rendu obligatoire par le Conseil Constitutionnel le 18 Juillet dernier) et pour l'ensemble du personnel, y compris les saisonniers, du RIFSEEP (Régime Indemnitaire). **CHARGE M.** le Maire de la mise en œuvre de cette mesure par arrêtés individuels et de la détermination des taux des parts fixes et variables applicables à chaque agent.

2/-d'inscrire, lors du projet de budget 2019, et pour en permettre le mandatement aux intéressés honorés à l'occasion de leur départ à la retraite (MM. Henri PLACENT & Gilbert RUFFIER DES AIMES) les montants nécessaires à la gratification qui leur avait été accordée.

**CHARGE** Monsieur le Maire de diligenter dès que possible, pour une période de 1 an renouvelable et à compter du 15 Juin prochain, une procédure de Délégation de Service Public pour le restaurant du restaurant « Le Canada ». Le Maire **RAPPELLE** au Conseil Municipal que la D.S.P de la scierie communale de Plan Rouland, qui arrivait initialement à échéance ce printemps, avait été prolongée, par avenant, d'une année afin de tenir compte de la prise en charge par le titulaire de ladite D.S.P de la réparation de divers appareillages nécessaires à l'exploitation de cette scierie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser, au profit de l'Office de Tourisme de la Grande Plagne, le mandatement des frais de ménage « 2018 » du bâtiment de l'Office dès lors que, malgré le transfert de la compétence « Tourisme », la commune conserve à sa charge l'entretien courant du bureau de Champagny-la-Plagne.

**PREND CONNAISSANCE** de l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur à l'issue de l'Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) à prononcer par M. le Préfet en vue de la réalisation, à terme, des travaux de dérivation des eaux et création de périmètres de protection du captage du Laisonnay d'en Bas. M. le Maire informe le Conseil que ces travaux seraient susceptibles d'être effectués à partir de l'exercice 2020.

**EMET**, à l'unanimité, un avis favorable pour l'extension du régime forestier de l'O.N.F dans le cadre d'un programme dit « Symbiose Rhône Alpes », sur diverses parcelles communales boisées, soit 118 ha environ, avec pour objectif d'en améliorer la gestion et de valoriser ce patrimoine.

M. le Maire informe le Conseil du déroulement, jusqu'au 07 mars prochain, d'une enquête publique pour « autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique dans le cadre de l'extension de la piscine ». Les personnes intéressées peuvent donc consulter le dossier (très technique) en mairie et faire part de leurs observations.

## **B)- URBANISME & AFFAIRES FONCIERES :**

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité le bilan de la concertation préalable à la consultation des Personnes Publiques Associées et **ARRETE** le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, procédure nécessaire pour permettre la réalisation de la voirie interne du futur lotissement d'habitation dit « Les Maillets », en empiétement sur la zone agricole contigüe. Le Maire **INFORME** le Conseil qu'à la clôture de ladite concertation menée conformément aux dispositions « ad hoc » du Code de l'Urbanisme, aucune observation n'avait été formulée, de quelque façon que ce soit.

**PREND CONNAISSANCE** des grandes lignes du projet « Terre & Sens » de construction d'une structure hôtelière de 350 lits sur un ensemble de parcelles privées sises « Le Plan du Crey » et en zone « Uh » du P.L.U. Le Maire précise que le promoteur de ce projet a d'ores et déjà rencontré la quasi-totalité des propriétaires pour leur faire part de ses propositions d'acquisitions foncières, sur la base d'une indemnisation à hauteur de 100 € du M2.

**EMET** un avis favorable pour donner suite définitivement, après concertation et accord final, à la cession à la commune et par les consorts DUNAND, d'une petite parcelle supportant un vieux garage, sise à proximité de la Base de Loisirs, moyennant un prix de 30.000 € ; ladite parcelle s'avérant utile dans le cadre de l'aménagement de cet espace.

MM Thierry RUFFIER DES AIMES & Didier VERLET (en vertu d'un pouvoir donné à M. Thierry RUFFIER DES AIMES) s'abstiennent et MM. Patrice CAMUS & Jean-René NEITHARD (en vertu d'un pouvoir donné à Patrice CAMUS) votent contre.

## **C/- TRAVAUX & PROJETS :**

Le Conseil Municipal,

**SOLLICITE** de l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département 73, sur tous fonds disponibles au titre de la programmation 2019, les aides les plus élevées possible pour compléter le financement des opérations suivantes :

- H.L.L (Habitations Légères de Loisirs) à installer sur le camping municipal « Le Canada"
- Plan d'eau des Airolées
- Equipements de la Base de Loisirs
- Correction du virage de la Servante (accès à l'alpage du Plan du Sel) – Plan Pastoral de Territoires,

Toutes opérations à réaliser au titre de l'exercice 2019, sous réserve des possibilités budgétaires.

## D/-QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

**ENTEND** une communication de M. le Maire s'agissant du transfert de la compétence « Tourisme » vers les intercommunalités, transfert auquel sont confrontées notamment les stations de Méribel et Brides-les-Bains, du fait de l'absence de décision de leurs conseils municipaux pour conserver cette compétence, décision qui aurait dû intervenir entre le 28 et le 31 Décembre 2016 !!

**RAPPELLE** à l'ensemble de la population les modalités du « Grand Débat », lancé par la Présidence de la République à l'occasion du mouvement social des « Gilets Jaunes » : un « Cahier de Doléances » est mis à disposition du public et sera transmis fin mars au représentant de l'État. Le Maire **INVITE** chaque citoyen à s'approprier cette initiative, et à se renseigner en Mairie ou sur le site « <https://granddebat.fr> » .

**S'OPPOSE** majoritairement après débat et mise au vote, à l'exception de MM. René RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Vincent RUFFIER DES AIMES et Didier VERLET (procuration à M. Thierry RUFFIER DES AIMES), à la prise en charge par la commune du débroussaillage au profit des agriculteurs, de zones privées à rendre utilisables pour la fauche mécanique (secteur de Friburge). Les conseillers opposés à cette prise en charge argumentent que l'opération avait été proposée dans un projet plus global comprenant l'établissement de jeunes agricultrices (chèvrerie) pour développer et pérenniser l'activité agricole ainsi que le défrichage pour venir en aide aux exploitants actuels et pour améliorer la qualité visuelle du paysage. L'établissement des agricultrices ayant été rejeté, le défrichage, à leurs yeux, n'a plus lieu d'être.

**CHARGE** les représentants de la Commune au sein du S.I.G.P à suivre avec attention et avec un œil critique mais néanmoins constructif, les discussions en cours avec la SAP, s'agissant de la tarification des remontées mécaniques pour la prochaine saison d'hiver 2019-2020.

**PREND CONNAISSANCE** du principe d'une réunion publique à organiser en avril prochain par les services de la Direction des Routes Départementales 73, afin de présenter :

-d'une part le détail de la programmation sur 3 ans des travaux de réfection des portions de voirie en encorbellement de la RD 91 b dans les Gorges de la Pontille ; travaux qui vont débiter à l'issue de la saison d'hiver,

-et d'autre part, les modalités de circulation à mettre en œuvre durant ce chantier.